En conséquence, M. Noël-Parfait a été proclamé député comme ayant réuni le plus

grand nombre de voix.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Noël-Parfait, ayant déjà fait partie des Assemblées législatives, satisfait aux conditions d'âge et de nationalité exigées par la loi.

Votre 4e bureau vous propose, en consé-

quence, de valider son élection.

(Les conclusions du 4° bureau sont adoptées. - M. Noël-Parfait est admis.)

M. Arthur Legrand, rapporteur. - Département de la Gironde, arrondissement de Bordeaux, 5° circonscription.

Les élections du 22 septembre 1889 ont donné les résultats suivants :

Electeurs inscrits, 27,414, dont le quart est 6,854.

Nombre des votants, 21,795.

Bulletins blancs et nuls à déduire, 147. Suffrages exprimés, 21,648, dont la majorité absolue est 10,825.

Ont obtenu:

MM. Cazauvieilh..... 11.877 voix. baron de Carayon-La-7.946 tour..... Parcal..... 1.760 — Parquet

M. Cazauvieilh a été proclamé député comme ayant réuni un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et supérieur au quart des

électeurs inscrits.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Cazauvieilh ayant déjà fait partie des Assemblées législatives, satisfait aux conditions d'age et de nationalité exigées par la loi.

Votre 4° bureau vous propose, en consé-

quence, de valider son élection.

(Les conclusions du 4º bureau sont adoptées. — M. Cazauvieilh est admis.)

M. Hainsselin, rapporteur.—Département du Finistère, arrondissement de Brest, 2º circonscription.

Les élections du 22 septembre 1889 ont donné les résultats suivants :

Electeurs inscrits, 16,339, dont le quart est 4,085.

Nombre des votants, 12,140.

Bulletins blancs et nuls à déduire, 41. Suffrages exprimés, 12,099, dont la majorité absolue est 6,050.

Ont obtenu:

MM. Boucher (Joseph-Marie). 6.477 voix. Rousseau..... 5.639 —

M. Boucher (Joseph-Marie) a été proclamé député comme ayant réuni un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et supérieur au

quart des électeurs inscrits. Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Boucher ayant déjà fait partie des Assemblées législatives, satisfait aux conditions d'âge et de nationalité exigées

par la loi.

Votre 4º bureau vous propose, en consé-

quence, de valider son élection. (Les conclusions du 4e bureau sont adop-

tées.— M. Boucher est admis.)

M. Gaussorgues, rapporteur.—Départe-

ment d'Eure-et-Loir, arrondissement de Chartres, 1re circonscription.

Les élections du 22 septembre ont donné les résultats suivants: Electeurs inscrits, 16,337, dont le quart

est de 4,084.

Nombre des votants, 12,264. Bulletins blancs et nuls à déduire, 375. 4

CHAMBRE. - IN EXTENSO.

Suffrages exprimés, 11,889, dont la majorité absolue est de 5,945.

Ont obtenu:

MM. Milochau (Emile)..... 6.931 voix. Chabrillat 4.941 —

M. Milochau (Emile) a été proclamé député comme ayant réuni un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et supérieur au quart des électeurs inscrits.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Milochau (Emile) ayant déjà fait partie des Assemblées législatives satisfait aux conditions d'âge et de nationalité exigées par la loi.

Votre 4e bureau vous propose en conse-

quence de valider son élection.

(Les conclusions du 4º bureau sont adoptées. — M. Milochau est admis.)

M. de Lorgeril, rapporteur. - Département de la Gironde, arrondissement de Libourne, 2° circonscription.

Les élections du 22 septembre ont donné les résultats suivants:

Electeurs inscrits, 18,392, dont le quart

est de 4,598. Nombre des votants, 15,409.

Bulletins blancs et nuls à déduire, 99. Suffrages exprimés, 15,310, dont la majorité absolue est de 7,656.

Ont obtenu:

MM. Obissier Saint-Martin.... 8.034 voix. Troplong 7.278 —

M. Obissier Saint-Martin a été proclamé député comme ayant réuni un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et supérieur au quart des électeurs inscrits.

Les opérations se sont faites régulière-

ment. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Obissier Saint-Martin ayant déjà fait partie des Assemblées législatives satisfait aux conditions d'âge et de nationalité exigées par la loi.

Votre 4º bureau vous propose en consé-

quence de valider son élection.

(Les conclusions du 4° bureau sont adoptées. — M. Obissier Saint-Martin est admis.)

M. Maurice Sibille, rapporteur. — Département d'Eure-et-Loir, arrondissement de Dreux.

Les élections du 22 septembre 1889 ont

donné les résultats suivants :

Electeurs inscrits, 19,560, dont le quart est de 4,890.

Nombre des votants, 14,833.

Bulletins blancs et nuls, à déduire, 468. Suffrages exprimés, 14,365, dont la majorité absolue est de 7,183.

Ont obtenu:

admis.)

MM. Terrier (Louis, Jean, Jacques)..... 8.888 voix. Batardon 5.460 — Voix perdues..... 17 —

M. Terrier a été proclamé député comme ayant réuni un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et supérieur au quart des électeurs inscrits.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Terrier, qui est conseiller général d'Eure-et-Loir, satisfait aux conditions d'âge et de nationalité exigées par la loi.

Votre 4e bureau vous propose en conséquence de valider son élection.

(Les conclusions du 4º bureau sont adoptées. — M. Terrier (Louis-Jean-Jacques) est

M. Tassin, rapporteur. - Département du Gers, arrondissement de Mirande.

the formation of the same of t

Les élections du 22 septembre ont donné les résultats suivants:

Electeurs inscrits, 22,104, dont le quart

est de 5,526. Nombre des votants, 12,957.

Bulletins blancs et nuls, à déduire, 1,325. Suffrages exprimés, 11,632, dont la majorité absolue est de 5,817.

A obtenu:

M. Paul de Cassagnac..... 11,554 voix.

M. Paul de Cassagnac a été proclamé député comme ayant réuni un nombro de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et supérieur au quart des électeurs inscrits.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Paul de Cassagnac, ayant déjà fait partie des Assemblées législatives, satisfait aux conditions d'âge et de nationalité exigées par la loi.

Votre 4e bureau vous propose, en consé-

quence, de valider son élection.

(Les conclusions du 4º bureau sont adoptés. — M. Paul de Cassagnac est admis.)

M. Signard, rapporteur. — Département de l'Hérault, arrondissement de Montpellier. 2º circonscription.

Les élections du 22 septembre ont donné

les résultats suivants:

Electeurs inscrits, 27,785, dont le quart est de 6,947.

Nombre des votants, 19,141. Bulletins blancs et nuls, à déduire, 132. Suffrages exprimés, 19,009, dont la majo-

rité absolue est de 9,505.

Ont obtenu: MM. Salis (Jacques-Michel)... 8.850 voix. Roland (Eugène)..... 7.876 — Sénégas (Martial)..... 2.209 —

Aucun des candidats n'ayant réuni les conditions exigées pour être élu au 1er tour, il a été procédé, le dimanche 6 octobre, à un 2º tour de scrutin, conformément à l'article 4 de la loi du 30 novembre 1875.

Sur 19,736 votants,

Ont obtenu:

MM. Salis (Jacques)..... 10.745 voix. Roland (Eugène)..... 8.812 — Divers, bulletins nuls et voix perdues..... 187 —

M. Salis a été proclamé député comme ayant réuni le plus grand nombre des suf-

frages exprimés.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Salis (Jacques-Michel), ayant déjà fait partie des Assemblées législatives, satisfait aux conditions d'âge et de nationalité exigées par la loi.

Votre 4e bureau vous propose, en consé-

quence, de valider son élection.

(Les conclusions du 4º bureau sont adoptées. — M. Salis est admis.)

M. Maurice-Faure, rapporteur. - Département de l'Hérault, arrondissement de Béziers, 2º circonscription.

Deux tours de scrutin ont été nécessaires pour l'élection du député de cette circonscription.

Le scrutin du 22 septembre a donné les résultats suivants:

Electeurs inscrits, 24,821, dont le quart est de 6,206.

Nombre des votants, 19,010. Bulletins blancs et nuls, à déduire, 77. Suffrages exprimés, 18,933, dont la majo-

rité absolue est de 9,467. Ont obtenu:

MM. de Puységur 7.499 voix. Vernière..... 7.022 — Michel..... 3.399 -